

Demande de prise en charge à l'attention du médecin-conseil

Limitatio (LS)

Données du patient / de la patiente:

Nom: Prénom: Né(e) le:

Sexe ♀ ♂ Rue: Complément d'adresse:

NPA: Lieu:

Assurance: N° d'assurance:

Adresse Assureur (Service de médecin-conseil ou MC): Complément d'adresse:

NPA: Lieu:

Données médicales (à l'intention exclusivement du médecin-conseil):

La patiente / le patient souffre d'un adénocarcinome du pancréas métastatique.

Mutation gBRCA: Oui Non Statut ECOG:

Diagnostic (MM/AAAA):

A la chimiothérapie de première ligne contenant du platine d'au moins 16 semaines:

Médicament ou substance: Nombre de cycles : Informations sur l'efficacité:

Début planifié du traitement avec Lynparza (MM/AAAA):

Compléments/Remarques:

Médecin requérant

Spécialiste en gastroentérologie Spécialiste en oncologie

Nom: Prénom:

Rue: NPA: Lieu:

Tél.: Fax: E-Mail:

Exerçant à l'hôpital ajoutez le nom de l'hôpital: Département:

Date:

Limitatio (extrait): Befristete Limitation bis 31.08.2022

Cancer du pancréas après thérapie de première ligne

Uniquement sur prescription par un médecin spécialiste en gastro-entérologie ou en oncologie et après accord de prise en charge par la caisse d'assurance-maladie après consultation préalable du médecin-conseil concernant le traitement d'entretien (monothérapie) chez des patients adultes atteints d'un adénocarcinome du pancréas métastatique avec mutation du gène gBRCA délétère suspectée ou confirmée dont la maladie n'a pas progressé pendant au moins 16 semaines d'une première ligne de chimiothérapie à base de platine dans les conditions suivantes:

- Statut de performance ECOG 0 – 1

- Le traitement est poursuivi jusqu'à la progression de la maladie.

La reprise de traitements sur des lignes de traitement supérieures après une nouvelle rechute n'est pas remboursée.